PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 juin 2023

<u>Présents</u>: Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Catherine DUMAZERT, et MM Marc SECHET, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT, Damien GUILLAUMOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Karine LANIAU pouvoir à Mme Monique ZAMPERLINI.

M. Xavier SEVERE pouvoir à Mme Sylvie SECHET

Absentes: Mmes Lucilia DA SILVA, Martine COUDRIEU et Nathalie ECCLI.

Personnel administratif: Mme Paula FONSECA

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Catherine DUMAZERT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu 22 mai 2023

Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 22 mai 2023.

3) Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France

M. Jurgen ALLEAUME, à la demande de Mme le Maire, présente l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Île-de-France et son réseau :

- il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci au niveau régional pour la bonne défense des intérêts des communes concernées par le fait forestier et la promotion de stratégies forestières pour le développement des territoires ruraux, urbains et périurbains ;
- il expose l'intérêt pour la commune de Boissy le Cutté d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à la l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France et d'en respecter les statuts, décide de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, charge le maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion et mandate M. Jurgen ALLEAUME pour représenter la commune de Boissy le Cutté auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France.

4) Loyer 2022-2023 ASBC

Mme le Maire explique que suite à l'arrêt définitif des activités de l'Association Sportive consécutive à des difficultés financières, la commission finances s'est réunie le 7 juin 2023 pour étudier l'acquittement du loyer des salles pour les créneaux sportifs.

Les difficultés de l'association n'ont pas permis d'honorer une saison complète, et en février 2023, une réduction des cours de sports a remis en cause le planning présenté.

Il a été proposé à la commission finances les 3 hypothèses suivantes :

<u>1ère hypothèse</u>: la commune applique la réglementation en vigueur et le loyer sera établi sur la base du planning validé en septembre 2022 pour un montant de 420 €,

<u>2^{ème} hypothèse</u> : la commune établit le loyer sur la base du planning révisé en février 2023 pour un montant de 240 €.

<u>3^{ème} hypothèse</u>: Mme le maire évoque la possibilité de ne pas « charger » l'association sur ce point et d'effacer la dette tout simplement.

Les membres de la commission ont validé la 3ème hypothèse à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions (Mme LANIAU, M. ALLEAUME) et 8 voix pour, décide d'effacer la dette de l'association en annulant le loyer 2022/2023.

5) Acquisition rideaux ASBC

Mme le Maire explique que suite à l'arrêt définitif des activités de l'Association Sportive consécutive à des difficultés financières, la commission finances s'est réunie le 7 juin 2023 pour étudier la proposition de rachat des rideaux de scène. L'ASBC propose un prix de 600 €, soit 70 % du prix d'achat initial.

Sachant que la commune envisageait de passer commande de son côté, la commission finances est favorable au rachat des rideaux de scène de l'ASBC pour un montant de 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions (Mme LANIAU, M. ALLEAUME) et 8 voix pour valide le rachat des rideaux de scène de l'association sportive de Boissy le Cutté pour un montant de 600 €.

6) Nom du Parc Loisirs

Mme le Maire rappelle que le CCAS de la commune avait accepté un legs provenant de M. Auguste Louis CANIVET en 1990.

En 2017, les membres du comité ont décidé que la somme bloquée sur le budget CCAS serait destinée à l'aménagement du parc loisirs de la commune et qu'en remerciement le parc loisirs porterait le nom du donateur.

Il est demandé au conseil municipal de valider le nom proposé : « Parc Auguste Louis CANIVET » pour le parc loisirs de Boissy le Cutté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe le nom du Parc Loisirs de Boissy le Cutté « Parc Auguste Louis CANIVET » et décide de faire apposer une plaque portant le nom « Parc Auguste Louis CANIVET » à l'entrée du site.

7) Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une alarme intrusion a été installée dans la salle des fêtes et que cela demande son intégration dans le règlement intérieur de la salle des fêtes.

Madame SECHET présente les modifications proposées au règlement intérieur de la salle des fêtes communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention (M. GUILLAUMOT) et 9 voix pour approuve le règlement intérieur modifié de la salle des fêtes communale, sise 2 grande rue Boissy le Cutté, tel que présenté.

8) REGION IDF: Demande subvention « Aide aux équipements sportifs de proximité 2023 » Mme le Maire propose de présenter le dossier de demande de subvention au titre de l'aide aux équipements sportifs de proximité 2023 de la région lle de France pour les travaux suivants :

Réhabilitation des sols et de l'accès du terrain de sport du parc loisirs

La nécessité de la remise en état d'une partie de la pelouse du parc loisirs (ancien stade municipal) et de l'aménagement de l'entrée du stade permettra un accès sécurisé et accessible lors de l'organisation des évènements communaux et associatifs et permettra également le déroulement des manifestations diverses dans de bonnes conditions d'accueil.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 12 111,50 € HT et cet investissement est éligible à la subvention de la Région IIe de France au titre de l'Aide aux équipements sportifs de proximité 2023, qui valorise les Projets de création ou de réhabilitation d'équipements sportifs permettant de répondre à un besoin identifié de pratique sportive non compétitive, ou de loisirs.

Les travaux de réhabilitations du terrain sont prévus en 2 phases :

- 1. Remise en état Allées et ornières, montant de l'opération : 2 800,00 HT
- 2. Réalisation d'un Accès au parc loisirs (poids Lourds) avec dalles à végétaliser montant de l'opération : 9 311,50 HT

Mme le Maire précise que le dossier a été constitué avec les éléments détenus par la collectivité et demandés pour le montage du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le maire à présenter le dossier de subvention de la Région Ile de France au titre de l'Aide aux équipements sportifs de proximité 2023 pour la réhabilitation des sols et de l'accès du terrain de sport du parc loisirs

9) Questions Diverses

Visite de Laure DARCOS

Mme le Maire informe que Mme Laure DARCOS viendra rencontrer les élus de la liste BLC91 le samedi 1^{er} juillet 2023 de 16h à 18h dans le cadre des prochaines élections sénatoriales.

Elle précise qu'elle n'avait pas candidaté sur la liste BLC91, pensant qu'elle devait en faire partie d'office, et qu'elle ne donne pas de consignes de vote.

Dégradations

Mme le Maire informe que des dégradations ont été régulièrement constatées sur la première barrière qui ferme le parking de l'école maternelle. Après visionnage, la caméra de surveillance a permis d'identifier une jeune fille de Boissy Le Cutté. Un courrier est prêt pour être envoyé aux parents de la jeune fille, dans lequel la mairie demande aux parents de rembourser les réparations.

Conflits en cours

Mme le Maire rapporte que la mairie avait accepté de faire une exception à l'application d'un règlement de la commune pour une habitante de Boissy Le Cutté, mais qu'elle avait dû refuser de céder à une deuxième sollicitation du même type. Ce refus de la mairie a provoqué des réactions disproportionnées (appel à un avocat pour défendre son dossier, sollicitation d'élus extérieurs pour s'immiscer dans la gestion de la commune, ...). La mairie devra donc également se faire accompagner par un avocat.

Mme le Maire indique qu'elle a dû refuser une autre demande d'une personne ne résidant pas à Boissy Le Cutté et que l'intéressée a réagi de manière vive par mail.

Ces comportements confortent Mme le Maire à préciser qu'elle ne fera désormais plus aucun « geste » qui pourrait l'amener à sortir des règles établies.

Sortie de l'Echo Boissillon

Jean-Michel DUMAZERT informe que le prochain Echo Boissillon va sortir. Le suivant paraîtra en septembre.

Réunion de la Communauté de Commune du 28 juin 2023 (Réunion de budget ?)

Jean-Michel DUMAZERT fait un retour synthétique sur cette réunion.

- Concernant les travaux : la CC a signé un contrat cadre avec Essonne TP et COLAS pour 1 an renouvelable 2 ans, et pour 2,5M€ de travaux chacun. Cet accord cadre exclut de fait tout appel d'offre qui pourrait notamment amener l'entreprise boissillonne STRF à concourir.
- Concernant les conservatoires (3 conservatoires pour 27 000 personnes) : malgré un débat sur le nombre de conservatoires et le montant du déficit, le budget voté fixe une augmentation de cotisations de 15% amenant un financement de seulement 240K€ contre un coût de fonctionnement de 1,4M€.
- Concernant l'aide à domicile : la CC travaillera dorénavant avec des conventions.
 Des formations pour un montant de 38K€ ont été actées : 70% est pris en charge par le département, le reste sur fonds propres.

D'une manière générale, on constate que le budget se fragilise, que les décisions prises en amont au niveau du bureau des maires se font sans tenir compte des retours des commissions. Plusieurs élus présents ont levé une alerte : la CC ne peut continuer à payer indéfiniment des activités si elle n'en a plus les moyens. La remise à plat de toutes les compétences, déjà proposée par des élus, n'a toujours pas été entendue.

Feux de forêt

Jurgen ALLEAUME informe que le gouvernement a édité des flyers de prévention sur les feux de forêt (BBQ, cigarette, travaux, etc...), or, Boissy Le Cutté se trouve sur un territoire très boisé. La commune est donc très concernée par ce risque. Il suggère de déposer ces flyers sur le site internet de la commune.

La séance du conseil municipal est levée à 21h30.

SIGNATURES	
Mme Sylvie SECHET, Maire	(Jel) ·
Mme Karine LANIAU, secrétaire de séance	Je .